

Département des DEUX-SEVRES

—
Arrondissement de Niort

—
Canton de PRAHECQ

—
COMMUNE D'AIFFRES

79230

REPUBLIQUE FRANCAISE

☪☪☪☪

REUNION

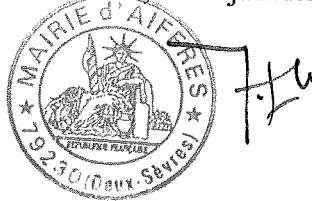
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Articles L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

☪☪☪☪

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, le **mardi 26 janvier 2010 à 20h30**

Affiché, le 20 janvier 2010.



ORDRE DU JOUR :

- I- POINTS D'INFORMATION DES DÉLÉGUÉS AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES ET AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS
- II- DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS
- III - VIE SOCIALE ET CULTURELLE
 - Subvention pour classe de découverte
- IV - ACTION SOCIALE
 - Convention de mise à disposition d'un local entre la commune et le département des Deux-Sèvres pour les permanences de l'assistante sociale
- V- DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE
 - Admission en non valeur d'une taxe d'urbanisme
- V- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES